

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1198 19 juin 2007

SOMMAIRE

2 Invest International S.A5/495	Innovel S.A.H	5/492
3Nations S.A 57490	Instacom International Holdings S.A	57484
AdOpt Investment & Consulting S.à r.l.	Kariba S.A.	57485
57499	Kellogg Lux III S.à r.l	57503
Aelle Holding S.A	Kellogg Lux V S.à r.l	57491
Anpedon S.à r.l 57495	Krateos S.A.	57485
AZ Electronic Materials S.à r.l 57484	L.B.E. S.à r.l	57460
Baldi Holding SA57499	Lumine S.A.H.	57501
BNP Paribas Asset Management Luxem-	Lux Polisseurs S.à r.l	57460
bourg57500	Mariner S.A	57468
Borgbu S.A	Mezzarive Finance S.A	57491
Bound Investments S.A. 57458	Mezzarive Finance S.A	57491
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	57483
CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A 57501	OSN Holding S.A.	
CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A 57502	Overland	
CA.P.EQ. Partners HP I S.C.A 57502	Parworld	
Carmela S.à r.l57486	Pharmapath Sàrl	
Cerpico Development S.à r.l 57492	Pinker Invest S.A.	
Compagnie Financière du Lion d'Argent	Polymer Invest S.A	
S.A 57501	Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l.	
Converium Finance SA57503	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	57461
Creche La Licorne S.à.r.l 57486	R&M S.àr.l.	
Danel S.A 57500	Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l	57479
EFG Investment (Luxembourg) SA 57484	SCP France Massy Property S.A	
Engineering & Chemical Investment A.G.	Son Group S.A.	
57486	Trinter S.A	
Foudre Participations S.A. Luxembourg	TS Consulting S.A	
57502	Vision S.A.	
Fratelli S.A 57498	Worldcollectionsdb S.A	
Gallions Reach (Lux) S.à r.l 57487	WT Luxembourg Sàrl	
Herma Holding S.A	=	



R&M S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 21.738.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MOURA, s.à r.l., ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill, Résidence Blériot, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 123.042,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Joseph Moura, comptable, demeurant à L-3313 Bergem, 101, Grand-Rue

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle R & M S.à r.l., avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill, Résidence Blériot, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 21.738, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juin 1984, publié au Mémorial C, numéro 208 du 3 août 1984 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 1 ^{er} décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 158 du 11 mai 1990, par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 778 du 20 octobre 1999, par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1141 du 13 juin 2006 et par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 412 du 20 mars 2007, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

- « Art. 3. alinéa 1 er . La société a pour objet:
- l'exploitation d'une agence générale d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées;
- la tenue d'un bureau comptable;
- l'exploitation d'une agence immobilière incluant l'acquisition, la location, la gestion, la vente, la gérance et la promotion de tous biens immeubles, situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de confirmer le mandat de gérant de la société R & M S. à r.l., de Monsieur Joseph Moura, préqualifié, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager ladite société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (€ 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Moura, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2007, Relation: CAP/2007/509. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 avril 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007055757/236/47.

(070056493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Bound Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.602.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.



S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BOUND INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 85.602 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentais, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 689 du 4 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1725 du 3 décembre 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la pleine propriété des quinze millions neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-huit (15.908.888) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un millions huit cent dix-sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 31.817.776,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Rapports de gestion du conseil d'administration, du commissaire aux comptes, approbation du bilan au 30 septembre 2006 et affectation du résultat;
 - 2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
 - 3. Dissolution de la société et mise en liquidation;
 - 4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
 - 5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que du bilan au 30 septembre 2006, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 30 septembre 2006 comme suit:

	EUR
Résultats reportés:	(8.103.322,07)
Perte de l'exercice:	(23.421.007,26)
Report à nouveau:	(31.524.329,33)

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B117.503 et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC / 2007 / 3732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007055775/230/67.

(070056919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

L.B.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lux Polisseurs S.à r.l.).

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 88.320.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean-François Besson, indépendant, demeurant à F-57100 Manom, 5, rue Jacques Callot

Lequel comparant représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LUX POLISSEURS S.à r.l., ayant son siège social est à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1392 du 25 septembre 2002

modifié suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 346 du 31 mars 2003

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 88.320,

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en L.B.E. S.à r.l et en conséquence l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L.B.E. S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse du siège social de la

société vers L-3253 Bettembourg, 43 route de Luxembourg et en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 3. (1 er . paragraphe). Le siège social de la société est établi dans la commune de Bettembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelques forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra employer ses fonds à la création, à la mise en valeur et à liquidation se composant de tous titres, brevets et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité de la Société ou du groupe dont elle fait partie.

Elle pourra recevoir des commissions sur tout apport de clientèle fournie en faveur de tiers. D'une façon générale, elle prendra toutes les mesures nécessaires et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social, que ce soit sous forme de prêts, avances ou garanties. »

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 13. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.



Cinquième résolution

L'associé unique révoque les gérants Vincenzo Galia et Eric Bertrand avec effet immédiat et confirme Monsieur Jean-François Besson prénommé en tant que gérant unique pour une durée indéterminée lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Besson, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 74, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2007

Signature

Référence de publication: 2007055771/206/63.

(070057132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.037.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. G.O. II LUXEMBOURG ONE S.àr.I., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 111.662,

here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 22 March 2007,

2. BORLETTI GROUP S.C.A., a partnership limited by shares incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 120.572,

here represented by Florent Trouiller, attorney-at-law,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 22 March 2007,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PRINTEMPS HOLDINGS LUXEMBOURG S.àr.l. (the Company), a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 118.037, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, dated 12 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N ° 1978 of 21 October 2006, amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 25 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2381 of 21 December 2006.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution:

Resolution

The Shareholders resolve to amend article 19 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

« Art. 19. The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March.»

Transitory provisions

The second financial year shall begin on the first January 2007 and shall terminate on the thirty-first of March 2007.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. G.O. Il LUXEMBOURG ONE S.àr.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662,

ici représentée par M ^e Florent Trouiller, avocat,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mars 2007,

2. BORLETTI GROUP S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572,

ici représentée par M e Florent Trouiller, avocat,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mars 2007,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital de PRINTEMPS HOLDINGS LUXEMBOURG S.àr.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.037, constituée suite selon acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N ° 1978 du 21 octobre 2006, modifié par un acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2381 du 21 décembre 2006.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société, qui aura désormais, dans sa version française, la teneur suivante:

« Art. 19. L'année sociale de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.»

Dispositions transitoires

La deuxième année sociale de la Société commence le premier janvier 2007 et se termine le trente et un mars 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3916. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007055776/230/85.

(070056898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



WT Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 127.243.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of April. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WILMINGTON TRUST CORPORATION, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), established and having its registered office in the United States of America, Rodney Square North, 1100 North Market Street, Wilmington DE 19890-0001, here represented by Mr Jurgen Borgt, private employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 29, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I.- Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WT LUXEMBOURG SARL (the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by its articles of association (the «Articles»).
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further provide guarantee, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name WT LUXEMBOURG SARL.
- **Art. 5.** The registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the single manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital - Units

- **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) represented by two hundred (200) units with a par value of sixty-two euro (EUR 62.-) each.
- **Art. 7.** The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single member for so long as the Company has only a single member, or by a decision of the general meeting of members, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single member, the Company's units held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the units held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.



Title III.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the members. If two or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be members. They may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one of its managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Managers may participate in a meeting of the board of managers by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Action of the board of managers may also be taken without a meeting by unanimous written consent of all the managers. Such written consents may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV.- General meeting of members

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general members' meeting. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of units which he owns.

Resolutions of members shall be adopted at general meetings. The holding of general meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five. In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted by written consultation and shall give his vote in writing.

Each member shall have a number of votes equal to the number of corporate units held by him.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to amend the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

- Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may at any time inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/their holding in the Company.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. At the time of winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Title VII.- Varia

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

	Units
WILMINGTON TRUST CORPORATION prenamed:	200
Total: two hundred	200

The units have been fully paid up to the amount of sixty-two euro (EUR 62.-) per unit by a contribution of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-).

As a result the amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,700.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers («gérants») of the Company for an undetermined term:
- Petra Dunselman, private employee, born in Amsterdam (The Netherlands) on April 6, 1965, having her professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,
- Jurgen Borgt, private employee, born in Hulst (The Netherlands) on March 22, 1974, having his professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,
- Jean-Christophe Schroeder, private employee, born in Neuilly (France), on September 21, 1969, having his professional address in London, EC2N, 1 HQ, 25 Old Broad Street, Tower 42, International Financial Center.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le quatre avril,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WILMINGTON TRUST CORPORATION, une société constituée suivant les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Rodney Square North, 1100 North Market Street, Wilmington DE 19890-0001, représentée par Monsieur Jurgen Borgt, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er : Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée portant la dénomination sociale WT LUXEMBOURG SARL (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou des sociétés étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination WT LUXEMBOURG SARL.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II: Capital - Parts

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par deux cents (200) parts d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, aussi longtemps que la Société aura seulement un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit au détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que suivant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III: Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés. Si deux ou plus de gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Ils sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un de ses gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de l'agent, la durée de ses mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes personnes participant à la réunion peuvent s'entendre ou se parler, et cette participation à la réunion, constituera présence en personne à cette réunion. Les membres du conseil de gérance par le biais d'un tel moyen de communication ratifieront leurs votes en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Une action du conseil de gérance peut également être prise sans une réunion par le consentement unanime de tous les gérants. De tels consentements écrits peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.



Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient.

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quant le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre par consultation écrite expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V: Année sociale - Profits - Réserves

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance à tout moment desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII: Divers

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

	rarts
WILMINGTON TRUST CORPORATION préqualifiée:	200
Total: deux cents	200

Les parts ont été entièrement libérées à concurrence de soixante-deux euros (EUR 62,-) par part, par un apport de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-).

Il en résulte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à 1.700,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
- 2) Ont été élus en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Petra Dunselman, employée privée, née à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,
- Jurgen Borgt, employé privé, né à Hulst (Pays-Bas) le 22 mars 1974, ayant son adresse professionnelle à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,
- Jean-Christophe Schroeder, employé privé, né à Neuilly (France), le 21 septembre 1969, ayant son adresse professionnelle à Londres, EC2N, 1 HQ, 25 Old Broad Street, Tower 42, International Financial Center.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la comparante, l'acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Borgt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007. Relation: LAC/2007/4954. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007056747/212/278.

(070057889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Mariner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.152.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day in the month of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1.- RESOURCE HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of the Republic of Seychelles, established and having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria (Republic of Seychelles);

here represented by:

Mr Neil Medlyn, company director, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 10, 2007.

- 2.- Mr Niall Lambert, employee, residing at 7a, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf;
- 3.- Mr Graham Dew, employee, residing at 2, rue de l'Hôpital, L-8423 Steinfort.

The prementioned proxy, after being signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing persons, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company («société anonyme») which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company under the name of MARINER S.A.
- Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.



Art. 4. The purposes for which the company is formed are the buying and the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.

Furthermore, the company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Any transfer of ownership of the shares is subject to prior unanimous approval of the General meeting of shareholders.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, e-mail, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

- Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The first person(s) however to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the individual signature of the Managing Director.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.



General meeting

- **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday in the month of May of each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The general meeting is convened by the board of directors or by the auditor. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The thousand (1,000) shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1 RESOURCE HOLDINGS LIMITED, prenamed; five hundred	500
2 Mr Niall Lambert, prenamed; two hundred and fifty	250
3 Mr Graham Dew, prenamed; two hundred and fifty	250
Total: thousand	1,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its free disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.



Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following persons have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

- 1) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (United Kingdom), on 19 May 1953, with professional address at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;
- 2. Mr Niall Lambert, employee, born in Prescot (United Kingdom), on 14 September 1964 residing at 7a, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf;
- 3.- Mr Graham Dew, employee, born in Oxford, (United Kingdom) on 1 April 1967 residing at 2, rue de l'Hôpital, L-8423 Steinfort.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as Auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law and having its registered office at 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 46.498).

Third resolution

The company's registered office is located at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as first managing director (administrateur-délégué) of the company Mr Neil Medlyn, prenamed, which is allowed to engage the company MARINER S.A. by his individual signature, in relation to the daily management of the company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their Surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- RESOURCE HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria (République des Seychelles); ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 avril 2007.

- 2.- Monsieur Niall Lambert, employé privé, demeurant au 7a, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf;
- 3.- Monsieur Graham Dew, employé privé, demeurant 2, rue de L'Hôpital, L-8423 Steinfort.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 ^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MARINER S.A.



Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Tout transfert de propriété des actions est soumis à l'agrément préalable de l'Assemblée générale statuant à l'unanimité.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, courrier électronique, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose



au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Reviseur d'Entreprise est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10 ^e) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) Reviseur (s) d'Entreprise.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) Reviseur d'Entreprise(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.



Souscription et paiement

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit par:

	Actions
1 RESOURCE HOLDINGS LIMITED, prénommée, cinq cents	500
2 Monsieur Niall Lambert, prénommé, deux cent cinquante	250
3. Monsieur Graham Dew, prénommé deux cent cinquante	250
Total: mille	1.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

- 1. Monsieur Neil Medlyn, administrateur de société, né à Falmouth (Royaume-Uni), le 19 mai 1953, avec adresse professionnelle au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;
- 2. Monsieur Niall Lambert, employé privé, né à Prescot (Royaume-Uni), le 14 septembre 1964, demeurant au 7a, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf;
- 3. Monsieur Graham Dew, employé privé, né à Oxford (Royaume-Uni), le 1 ^{er} avril 1967, demeurant au 2, rue de l'Hôpital, L-8423 Steinfort.

Deuxième résolution

Le nombre de réviseur d'entreprises est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 46.498).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, M. Neil Medlyn, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: N. Medlyn, N. Lambert, G. Dew, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2007. Relation: EAC/2007/3880. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055812/239/351.

(070056855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



Son Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SON GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2007055942/3507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00383. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Worldcollectionsdb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 114.489.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 février 2007.

Le Conseil D'Administration

Signature

Référence de publication: 2007055949/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01481. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Trinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.176.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence a Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1 er . Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de TRINTER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Au cas ou le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.



Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- c) La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.
- 4) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 avril 2007, Relation: ECH/2007/415. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Echternach, le 2 mai 2007. H. Beck.

Référence de publication: 2007055840/201/192.

(070057149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 116.913.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 juin 2006, que ROTAVAX LUXEMBOURG NO. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.912 a transféré les 2000 (deux mille) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- ROTAVAX ROYALTY HOLDINGS LLC, une Limited Liability Company, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à Two Grand Central Tower, 140 East, 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, U.S.A., enregistré dans le registre Delaware Secretary of State sous le numéro 4156269.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

ROTAVAX LUXEMBOURG NO. 2 S.à r.l.

ROTAVAX ROYALTY HOLDINGS LLC

Signature

Référence de publication: 2007056210/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1 er . Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-aprés une société anonyme sous la dénomination de POLYMER INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (\leq 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (\leq 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Au cas ou le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.



Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- c) La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.
- 4) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 avril 2007. Relation: ECH/2007/416. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Echternach, le 2 mai 2007. H. Beck.

Référence de publication: 2007055843/201/192.

(070057145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 70.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VISION SA

Signature

Référence de publication: 2007055943/3507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00382. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007056046/211/11.

(070057015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

OSN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSN HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2007055944/3507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00381. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pharmapath Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 100.899.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055946/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07304. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



AZ Electronic Materials S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.618.725,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 102.425.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 mars 2007 que:

- la démission de Monsieur Gregor Boehm de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- les nominations de Monsieur Jean-François Felix, né le 24 octobre 1969 à Commercy, France, demeurant au 50 Avenue de la Motte Picquet, F-75015 Paris et de Monsieur Robert L. Rosner, né le 15 décembre 59 à New York, U.S.A., demeurant au 12 bis Avenue Bosquet, F-75007 Paris, en tant que nouveaux gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat.

Suite à ces décisions, le conseil de gérance de la Société est composé de:

Monsieur Thomas von Krannichfeldt.

Monsieur Werner Interthal.

Monsieur Robert Easton,

Madame Zeina Bain.

Monsieur Jean-Francois Felix

Monsieur Robert Rosner

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056203/5776/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Instacom International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 21.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 mai 2007. Signatures.

Référence de publication: 2007055948/2087/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00543. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration de la Société tenu en date du 20 avril 2007 que les personnes ci-dessous ont été nommées, pour une durée indéterminée, membres du comité de direction de la Société (le Comité de Direction). La gestion journalière de la Société (la Gestion Journalière) sera déléguée au Comité de Direction par la signature conjointe de deux de ses membres, la signature d'au moins un membre A étant à chaque fois requise.

- (1) Ont été nommés membres A du Comité de Direction:
- 1. Mme Hélène Dupuy, née à Toulouse (France), le 7 août 1968, ayant son adresse personnelle au 3, rue du Couvent, L-1363 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 2. Monsieur Lukas Ruflin, né à Schupfart AG (Suisse), le 18 avril 1975, ayant son adresse personnelle au 5, Aegeristrasse, CH-6300 Zug, Suisse.



- (2) Ont été nommés membres B du Comité de Direction:
- 1. Mme Huguette Espen, née à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 janvier 1959, ayant son adresse personnelle au 4, rue de Colmar-Berg, L-9169 Mertzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- 2. Monsieur Ludovic Chechin Laurans, né au Mans (France), le 8 mars 1973, ayant son adresse personnelle au 8, rue des jardins, L-6132 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 3. Monsieur François Régis Montazel, né au Mans (France), le 20 janvier 1971, ayant son adresse personnelle au 14, rue des aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - (3) A été nommé membre C du Comité de Direction:

Monsieur Samuel Muller, né à Charleville-Mézières (France), le 17 août 1972, ayant son adresse personnelle au 12, Beau Site, F-57570 Fixem, France.

Tout acte ou action en relation à la Gestion Journalière pourra être effectué par la signature conjointe d'au moins deux membres A.

La signature conjointe d'un membre A et d'un membre B sera admise pour tous documents ou actions (i) ayant un caractère purement administratif ou (ii) en relation avec tout payement ou instruction de transfert qui, pris individuellement, n'engagera pas la Société pour un montant excédant EUR 50.000,-.

La signature conjointe d'un membre A avec celle d'un membre B ou d'un membre C sera également admise pour toute correspondance ou communication (incluant toute déclaration ou tout rapport quelconque) de la Société, ainsi que pour l'émission des certificats et de copies certifiées conformes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EFG INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056415/5499/42.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07051. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Krateos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 121.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 mars 2007.

E. Fays

Président du Conseil D'Administration

Référence de publication: 2007055950/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01479. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Kariba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 122.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 mars 2007.

E. Fays

Président du Conseil D'Administration

Référence de publication: 2007055951/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01472. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 16 avril 2007:

Ancienne situation associés:

Ancienne situation associes.	
	Parts
So	ciales
CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P,	125
CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENTS, L.P.,	125
Nouvelle situation associés:	
	Parts
So	ciales
CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P,	9.500
CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENTS, L.P.,	
Total:	0.000
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.	
Luxembourg, le 24 avril 2007.	
Pour CARMELA S.à r. I.	
fortis intertrust (luxembourg) s.a.	
Signatures	
Référence de publication: 2007056197/29/26.	

Creche La Licorne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(070057510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Luxembourg, 22 mars 2007.

S. Pagnon

Gérante

Référence de publication: 2007055952/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01468. - Reçu 26 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Engineering & Chemical Investment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.371.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055953/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00155. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



Gallions Reach (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) GALLIONS REACH (IRELAND) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Dublin under number 375275,

being the holder of three thousand four hundred and eighteen (3,418) Class A Corporate Units,

here represented by Mr. François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 November 2006.

2) THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, a company incorporated and existing under the laws of Ireland with its registered office at Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland,

being the holder of eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class B Corporate Units and one thousand nine hundred and ninety-six (1,996) Class C Corporate Units,

here represented by Mr. François Deprez, previously named, by virtue of a proxy given on 22 November 2006.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of GALLIONS REACH (LUX) S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.646, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1119, dated 9 November 2004. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

- 1) Decision to convert all the existing eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class B Corporate Units of a par value of twenty English Pounds (GBP 20.-) each and which are held by THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND into eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class C Corporate Units of a par value of twenty English Pounds (GBP 20.-) each.
 - 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of incorporation to reflect the above.
 - 3) Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as provided below.

Then the shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to convert all the existing eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class B Corporate Units of a par value of twenty English Pounds (GBP 20.-) each and which are held by THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, prenamed, into eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class C Corporate Units of a par value of twenty English Pounds (GBP 20.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at four hundred and eighty-three thousand four hundred English Pounds (GBP 483,400) represented by (i) three thousand four hundred and eighteen (3,418) corporate units of class A (the «Class A Corporate Units», their holders being referred to as «A Members») and (ii) twenty thousand seven hundred and fifty-two (20,752) corporate units of class C (the «Class C Corporate Units», their holders being referred to as «C Members»), each of the above corporate units having a nominal value of twenty English Pounds (GBP 20.-).

Save when the context requires otherwise, any reference made hereinafter to the «corporate units» shall include the Class A Corporate Units and the Class C Corporate Units and any reference made hereinafter to the «members» shall include the A Members and the C Members.»



Third resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 5. Profit sharing and redemption of corporate units.

5.1 Each corporate unit is entitled to the corporate assets and profits of the Company available for distribution as follows:

Any distribution made by the Company to holders of Class A Corporate Units and Class C Corporate Units, whether by way of dividend, redemption of corporate units, liquidation proceeds or in any other way shall be made in accordance with the «certified profit sharing ratio».

Any reduction in value of the Company following the date of disposal of GALLIONS REACH SHOPPING PARK shall be borne by all holders of Class A Corporate Units and Class C Corporate Units in accordance with the certified profit sharing ratio. Should the amount of the reduction to be borne by any member exceed the value of the corporate units held by that member, then the value of his/her loan notes shall be reduced accordingly. For the purpose of this article, the Company shall certify the value of the Company on the date GALLIONS REACH SHOPPING PARK is sold.

«Certified Profit Sharing Ratio»-

The Company shall certify the profit sharing ratio between Class A Corporate Units and Class C Corporate Units within 6 months of the date of disposal of GALLIONS REACH SHOPPING PARK.

Such certified profit sharing ratio shall be the ratio that the value of the Class A Corporate Units (plus loan notes held by holders of Class A Corporate Units) bears to the value of the Class C Corporate Units (plus loan notes held by holders of the Class C Corporate Units) the day after the disposal of GALLIONS REACH SHOPPING PARK.

Should said ratio change (by reason of partial redemption of Class A Corporate Units or Class C Corporate Units, repayment of loan notes or issue of more Class A Corporate Units and Class C Corporate Units and loan notes or otherwise), the Company shall certify the revised profit sharing ratio within 4 weeks of said change.

In determining the value of the Class A Corporate Units for the purpose of this ratio, any sums available for distribution by the Company and originating from the sale or other disposal of the GALLIONS REACH SHOPPING PARK shall be included. The Company shall certify the sum so available. For the purpose of the certified profit sharing ratio such sums shall be treated as being owed exclusively to the holders of Class A Corporate Units in proportion to the number of Class A Corporate Units in existence.

5.2 The corporate units may at any time be redeemed and cancelled by an extraordinary general meeting of members, subject to and in accordance with the requirements of Luxembourg law.

The Class A Corporate Units and the Class C Corporate Units shall be redeemed and cancelled at a redemption price to be determined unanimously by the members of the Company, such price to be at least equal to the par value of the corporate units.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) GALLIONS REACH (IRELAND) LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du «Companies Registration Office» de Dublin sous le numéro 375275,

détenant trois mille quatre cent dix-huit (3.418) Parts Sociales de Catégorie A,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 novembre 2006.

2) THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande,

détenant dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) Parts Sociales de Catégorie B et mille neuf cent quatre-vingtseize (1.996) Parts Sociales de Catégorie C,

ici représentée par Monsieur François Deprez, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 novembre 2006.



Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de GALLIONS REACH (LUX) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.646, constituée suivant acte notarié en date du 27 Août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1119, daté du 9 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Décision de convertir toutes les dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune et qui sont détenues par THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND en dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.
 - 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
 - 3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur indiquée ci-dessous.

Puis, les associés, après délibération, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir toutes les dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune et qui sont détenues par THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND en dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cents Livres Sterling (GBP 483,400.-) représenté par (i) trois mille quatre cent dix- huit (3.418) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A», leurs détenteurs étant appelés les «Associés A») et (ii) vingt-mille sept cent cinquante-deux (20,752) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C», leurs détenteurs étant appelés les «Associés C»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-).

Sauf si le contexte requiert une interprétation différente, toute référence faite ci-après aux «parts sociales» inclura les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie C et toute référence faite ci-après aux «associés» inclura les Associés A et les Associés C.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Participation aux bénéfices et rachat des parts sociales.

5.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société disponibles pour distribution, comme il est dit ci-après:

Toutes distributions faites par la Société aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie C, que ce soit par voie de distribution de dividendes, de rachat de parts sociales, de paiement de boni de liquidation ou de toute autre manière se fera selon le «ratio certifié de partage des profits».

Toute diminution de la valeur de la Société suite à la vente du GALLIONS REACH SHOPPING PARK sera supportée par tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie C selon le «ratio certifié de partage des profits». Si le montant d'une réduction devant être supporté par un associé excède la valeur des parts sociales détenues par celui-ci, la valeur des loan notes détenues par celui-ci sera réduite dans la mesure du nécessaire. Pour les besoins de cet article, la Société certifiera la valeur de la Société à la date de la vente du GALLIONS REACH SHOPPING PARK.

«Ratio Certifié de Partage des Profits»

La Société certifiera le ratio de partage des profits entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie C dans les six mois de la date de la vente du GALLIONS REACH SHOPPING PARK.

Ce ratio certifié de partage des profits sera le ratio de la valeur des Parts Sociales de Catégorie A (plus les loan notes des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A) par rapport à la valeur des Parts Sociales de Catégorie C (plus les loan notes des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C) le jour suivant la vente du GALLIONS REACH SHOPPING PARK.

Si ce ratio change (en raison d'un rachat partiel des Parts Sociales de Catégorie A ou des Parts Sociales de Catégorie C, d'un rachat des loan notes ou de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A ou de Parts Sociales de Catégorie C et des loan notes ou autrement), la Société certifiera le ratio de partage des profits dans les 4 semaines de ce changement.



En déterminant la valeur des Parts Sociales de Catégorie A pour ce ratio, toutes sommes pouvant être distribuées par la Société et provenant de la vente ou autre transfert du GALLIONS REACH SHOPPING PARK seront prises en considération. La Société certifiera les sommes ainsi disponibles. Pour les besoins de la détermination du ratio certifié de partage des profits, ces sommes seront considérées comme étant dues exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie A alors existantes.

5.2. Les parts sociales peuvent à tout moment être rachetées et annulées par une assemblée générale extraordinaire des associés, sous réserve et conformément aux exigences des règles du droit luxembourgeois.

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie C seront rachetées et annulées à un prix de rachat déterminé à l'unanimité par les associés de la Société, lequel sera à tout le moins égal à la valeur nominale des parts sociales.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2006, vol. 909, fol. 17, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Signature.

Référence de publication: 2007056477/239/190.

(070057317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

TS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Référence de publication: 2007055954/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00152. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.083.

Le rectificatif du bilan et de la répartition bénéficiaire au 30 juin 2005 (rectificatif du dépôt du bilan et de la répartition bénéficiaire au 30 juin 2005 déposé le 30 décembre 2005 n O L050113891.4) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf Administrateur

Référence de publication: 2007055956/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07345. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



Kellogg Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 120.504.

EXTRAIT

En date du 16 avril 2007 Madame Catherine N. Palin, membre du conseil de gérance de la Société, a démissionné de sa fonction de gérant.

En vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 avril 2007, Madame Orla Margaret Muldoon, chief counsel, née le 16 septembre 1969 à Lu/Louth, Irlande, avec adresse professionnelle à The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Airside Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande, a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

- Monsieur Luc Sunnen;
- Monsieur Christophe Fender;
- Madame Orla Margaret Muldoon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007056244/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Mezzarive Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.523.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n ^o 1301 du 18 décembre 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 627 du 29 juin 2005

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEZZARIVE FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055959/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07086. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mezzarive Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.523.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n ^o 1301 du 18 décembre 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 627 du 29 juin 2005

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour MEZZARIVE FINANCE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055960/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07089. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Aelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.553.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour Aelle Holding S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055961/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07093. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Innovel S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.369.

Constituée par-devant M ^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 13 novembre 1976, acte publié au Mémorial C n ° 292 du 29 décembre 1976, modifiée par-devant M ^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n ° 111 du 18 mai 1979, modifiée par-devant M ^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 19 du 21 janvier 1988. Le capital a été converti en EUR en date du 19 septembre 2000 par acte sous seing privé, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n ° 303 du 25 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVEL S.A.H. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055966/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07121. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Cerpico Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.286.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAMBULIS STRATEGIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,



ici représentée par Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination CERPICO DEVELOPMENT S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1 er, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
 - si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.



- **Art. 7.** Le capital peut être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant, représenté comme dit est, déclare que les parts sociales ont toutes été souscrites par MAMBULIS STRATEGIES S.à r.l. préqualifiée, et qu'il est dès lors l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par trois gérants:
- a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007. Relation: LAC/2007/6248. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

·

Luxembourg, le 3 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007056689/220/146.

(070058243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

2 Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.919.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour 2 INVEST INTERNATIONAL S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007055962/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07112. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Anpedon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.283.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

SANDORELLA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.185,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination ANPEDON S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1 er, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
 - si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.



A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

- **Art. 7.** Le capital peut être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant, représenté comme dit est, déclare que les parts sociales ont toutes été souscrites par SANDORELLA HOLDING S.A., préqualifiée, et qu'il est dès lors l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par trois gérants:
- a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, Relation: LAC/2007/6246. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007056690/220/146.

(070058223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Fratelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.596.

Constituée par-devant M ^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 900 du 15 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mai 2006, acte publié au Mémorial C n ^o 1924 du 12 octobre 2006

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRATELLI S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055967/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07373. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2007, le comité de gestion de la société d'investissement à capital variable BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable BROWN BROTHERS HARRIMAN (LU-XEMBOURG) S.C.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2008:-



Luxembourg, le 23 avril 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2007056208/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

AdOpt Investment & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 121.790.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 30 mars 2007

En date du 30 mars 2007, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jules Grüninger de son mandat de gérant avec effet au 30 mars 2007;
- de nommer Monsieur Michael Kleindl, né le 27 mai 1969 à Montabour, Allemagne, ayant comme adresse 3, Calle Paradisia, 28230 Las Rozas, Espagne, en tant que gérant avec effet au 30 mars 2007 et à durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Klaus Hommels né le 17 février 1967 à Mönchengladbach, Allemagne, ayant comme adresse 15, Weid, 8126 Zumikon, Suisse, en tant que gérant avec effet au 30 mars 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007056152/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.259.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour BALDI HOLDING S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055968/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07378. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Herma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.827.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.



Pour HERMA HOLDING S.A.
P. Toussaint / E. Magrini
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055969/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07375. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Danel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 68.046.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 mars 2007

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée a révoqué de leur fonctions les administrateurs PROGRESS INVEST SA, RAVELIN INVESTMENTS SA et Monsieur Peter Vansant, l'administrateur délégué PROGRESS INVEST SA

L'assemblée a nommé pour les remplacer les administrateurs suivant Monsieur Van den Bosch Paul D. J. demeurant au 46 Nethestraat B-3941 Hechtel-Eksel, Monsieur Van den Bosch Daniel A. M. demeurant au Sint-Ritastraat 220 B-3920 Lommel et Monsieur Van den Bosch Georgius A. demeurant au Luikersteenweg 583 B-3920 Lommel

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Van den Bosch Daniel A. M.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 août 2006

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Van den Bosch Daniel A. M., demeurant au Sint-Ritastraat 220 B-3920 Lommel a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056214/1265/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Overland, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.682.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour OVERLAND

H. de Graaf

Gérant

Référence de publication: 2007055964/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07118. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

BNP PAM Lux, BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 6 février 2006 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhouse-Coopers Luxembourg a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Luxembourg, le 24 avril 2007.



Pour le Conseil d'Administration BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG Signatures

Référence de publication: 2007056149/2300/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.386.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU LION D'ARGENT S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007055972/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07385. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055973/1138/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00195. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Lumine S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.122.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 janvier 2007 que:

- 1. Sont réélus administrateurs pour la durée de six années, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:
 - Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L 2522 Luxembourg
 - Monsieur Angelo Gianini, demeurant professionnellement Via Pioda 5-CP 2962-CH-6901 Lugano, Switzerland
 - Monsieur Gabriele Broggini demeurant professionnellement Via Pioda 5-CP 2962-CH-6901 Lugano, Switzerland Est réélu commissaire pour la même période:
 - CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl, 54, avenue Pasteur, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.



Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007056251/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055974/1138/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00194. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

CA.P.EQ. Partners HP I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2007055975/1138/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00193. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Foudre Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.583.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 28 décembre 2006 que:

- L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Patrick Moinet en date du 18 décembre 2006 de son poste d'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2010;
- Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:
 - Monsieur Alain Lam.
 - Monsieur Bruno Beernaerts,
 - Monsieur Patrick Moinet.
- Est réélu commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010:
 - Monsieur Olivier Dorier, 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.



Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007056252/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Converium Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.410.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n ^o 1669 du 21 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONVERIUM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055976/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07374. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

SCP France Massy Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.633.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO SUISSE AUDIT LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007055977/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07425. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 103.520.

EXTRAIT

En date du 16 avril 2007 Madame Catherine N. Palin, membre du conseil de gérance de la Société, a démissionné de sa fonction de gérant.

En vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 avril 2007, Madame Orla Margaret Muldoon, chief counsel, née le 16 septembre 1969 à Lu/Louth, Irlande, avec adresse professionnelle à The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Airside Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande, a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

- Monsieur Luc Sunnen;
- Monsieur Christophe Fender;
- Madame Orla Margaret Muldoon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.



Pour la Société Signature

Référence de publication: 2007056245/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 2 août 2005 que Monsieur Jean Dominjon a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société,

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Madame Tina Wilkinson, 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange, en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat laissé vacant par Monsieur Jean Dominjon. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007056150/2300/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Borgbu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.844.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007. Référence de publication: 2007055982/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06274. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pinker Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.324.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007056309/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck